

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS
ELECTORALES**

**POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'HERAULT**

SCRUTIN DU 22 JUIN 2026

**OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des établissements publics
locaux – 2026**

Le lundi 22 juin 2026, à 10h s'est réunie la commission de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté du 11 mai 2026 (n°2026-A-046) du Président du Centre de Gestion de l'Hérault dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

Secrétaire : Madame Amandine FERRANDO, Responsable des affaires juridiques du CDG34

Représentant(s) de(s) LISTE(S) :

- Liste « Ensemble pour les collectivités de l'Hérault » : Monsieur Philippe VIDAL

Soit : 1 liste et 1 représentant.

A 10 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 : La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

Nombre d'enveloppes :

- Non acheminées par la poste : 0
- Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin : 0
- Ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement : 0
- Parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur : 0
- Comportant plusieurs enveloppes intérieures : 0
- Autres cas de nullité :
 - Comportant une erreur sur l'identité du signataire, son mandat, la collectivité concernée par le vote : 4

A 11 heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département de l'Hérault : 115
- Nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion de l'Hérault : 49
- Nombre d'enveloppes dans l'urne : 298

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 4488
- Nombre de Bulletins nuls : 4
- Nombre de Bulletins blancs : 10
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 2224

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

- « Ensemble pour les collectivités de l'Hérault » : 2224

Attribution des sièges :

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

La commission détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires des établissements publics locaux à élire au conseil d'administration.

Les représentants au conseil d'administration du centre de gestion sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

1. Calcul du quotient électoral :

Nombre de suffrages valablement exprimés : 2224

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir : 3

$$2224 / 3 = 741$$

2. Attribution des sièges au quotient :

Liste « Ensemble pour les collectivités de l'Hérault » : 2224

Quotient électoral : 741

$$2224 / 741 = 3 \text{ soit } 3 \text{ sièges}$$

Soit 3 sièges attribués

Nombre de sièges restant à pourvoir : 0

3. Attribution des sièges à la plus forte moyenne : SANS OBJET

4. Election :

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus :

TITULAIRES

TOULZE PATRICIA
ROIG FREDERIC
MILHAU SYLVIE

CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE – CC SUD HERAULT
PRESIDENT – CC LODEVOIS ET LARZAC
VICE PRESIDENTE – CC LES AVANTS MONTS

SUPLÉANTS

LOPEZ JEROME
TAFANI VIVIANE
SOTO JEAN FRANCOIS

PRESIDENT - CC GRAND PIC ST LOUP
CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE – CC LA DOMITIENNE
PRESIDENT – CC VALLEE DE L'HERAULT

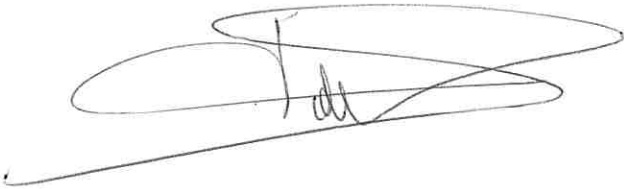
Observations et réclamations :

.....
.....
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 22/06/2026,
est signé, après lecture, par les membres du bureau
de vote.

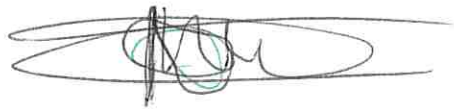
Le Président,

Philippe VIDAL, Président du CDG34




La Secrétaire,

Amandine FERRANDO, Responsable des affaires juridiques



Les représentants de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes

Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan 	Anne-Marie FABRE, Maire de Saint-Jean de la Blaquière 
Yves ROBIN, Maire de Le Poujol-sur-Orb 	Myriam GAIRAUD, VP de la CC Clermontais 
Sylvie MILHAU, VP de la CC des Avants Monts 	Sylvie MONTES, DGS du CDG34 

